



Convocation a la brigade des mineurs

Par **MASSERON**, le **17/04/2010** à **14:43**

Bonjour,

Cette semaine, j'avais mes enfants en vacances à la maison (moitié des vacs, agés de 12 ans et demi et 8 ans et demi). Mon fils (13 ans le 4 mai) est très difficile et l'entente entre ma femme et celui-ci devient compliquée. A tel point qu'après conflit, mon fils lui a demandé (j'étais sur la route au retour du travail) de le ramener chez sa mère. Ma femme a craqué et l'a pris au mot d'autant il devenait violent devant les petits, elle a mis les 3 petits à l'arrière de la voiture et a déposé mon fils devant le domicile de sa mère. Bien sûr il était convenu que j'aie le voir dès mon retour pour régler les choses avec lui et sa mère. Seulement, il n'y avait personne et il a refusé de remonter dans la voiture. Ma femme est partie après qu'il lui ait dit que sa gouvernante allait arriver ou sa mère. Seulement il a attendu 15 minutes et sa mère n'est arrivée qu'après. Elle a pris rendez-vous à la brigade des mineurs où elle compte attaquer ma femme pénalement ! Précision étant qu'elle n'attendait que cela, ça fait 8 ans qu'elle nous pourri la vie, ben oui, une autre femme, en l'occurrence la mienne a pris sa place et il est hors de question que les enfants parlent d'elle ou l'apprécient ! Que risque-t-on exactement ?

D'avance merci
ERIC de REIMS